

RAPPORT ANNUEL 2021

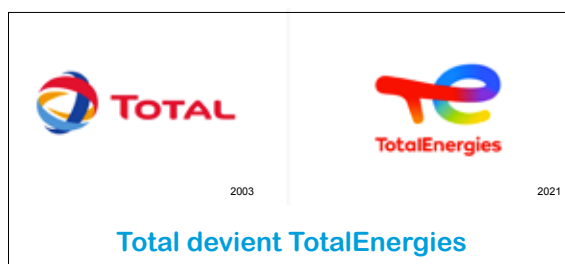
TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire

S.A.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

16 JUIN 2022





Toujours plus
d'énergies à
votre service.
**Total devient
TotalEnergies.**



totalenergies.xx



SOMMAIRE

	Engagement HSEQP6
01	Mot du PrésidentP8
02	Ordre du jourP10
03	TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire en brefP12
04	Rapport de Gestion du Conseil d'AdministrationP18
05	Gouvernance de la SociétéP28
06	Comptes SociauxP32
07	Rapports des Commissaires aux ComptesP37
08	Mandats des AdministrateursP57
09	Projet de texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale OrdinaireP59
10	PouvoirP62

Engagement HSEQ TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire Responsabilité, Transparence, Excellence

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire considère la sécurité, la santé, la protection de l'environnement, la qualité des produits et des services, la sûreté ainsi que l'écoute de ses parties prenantes, comme des valeurs essentielles dans la conduite de ses activités.

L'engagement de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire s'inscrit dans le respect de la Charte "Sécurité, Santé, Environnement, Qualité" et du référentiel One Maestro, socles véritables de la démarche du Groupe.

Sécurité

La force de notre système de sécurité repose sur l'engagement, la responsabilité individuelle et collective. La sécurité est l'affaire de tous et s'applique à tout ce que nous faisons sans exception :

- **Transport** : La prévention du risque routier est primordiale. Pour y parvenir, tous les collaborateurs et transporteurs sont formés aux règles du Groupe ; un suivi rigoureux des indicateurs et des campagnes de sensibilisation aux dangers de la route sont régulièrement menés.
- **Travaux** : La maîtrise de ces opérations est adossée au respect des procédures, à la qualité de la formation et des compétences de notre personnel. Elle ne saurait être complète sans la rigueur dans le choix et l'accompagnement de nos fournisseurs qui se doivent d'avoir des pratiques cohérentes avec nos principes.
- **Exploitation** : La sécurité et l'excellence opérationnelle s'appuient sur le respect des standards du Groupe, sur la remontée des informations de tous et sur l'analyse des événements.

Santé, hygiène alimentaire et industrielle

Toutes nos activités sont régies par le strict respect de la réglementation ainsi que les référentiels du Groupe en matière d'hygiène industrielle et de santé du personnel.

Nous apportons les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de nos produits.

La sécurité des denrées alimentaires, transformées ou non dans nos restaurants et boutiques, passe par la mise en œuvre de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points), associée à une sélection rigoureuse de nos fournisseurs afin de garantir à notre clientèle une qualité constante de nos produits.

Environnement

La protection de l'environnement et l'utilisation responsable des énergies sont intégrées dans notre stratégie d'entreprise :

- Une étude d'impact environnemental est menée en amont de toute activité ;
- Des dispositifs sont mis en place afin de prévenir la pollution lors du déroulement de nos activités ;
- Une attention particulière est portée au traitement des déchets ;
- Une réhabilitation des sites est faite en cas de démantèlement de nos installations.

Qualité

La satisfaction du client est au cœur de notre démarche. Elle nécessite une écoute attentive, ainsi qu'une amélioration continue de la qualité de nos produits et services. Cette recherche d'excellence est bâtie sur :

- La mise en place d'une organisation dédiée à la collecte et au traitement des besoins de nos clients ;
- Des procédures de contrôle et d'évaluation visant à garantir la conformité de nos activités selon les standards en vigueur.

Sûreté

L'organisation sûreté évalue en permanence les menaces qui pèsent sur nos activités opérationnelles afin de fournir des dispositifs adaptés à la protection des personnes et des installations, dans le strict respect des principes volontaires sur la sûreté et les droits de l'homme (VPSHR). Ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et vérifiés lors d'exercices.

Rigueur, vigilance et engagement individuel sont les clés de réussite pour élever ces principes au rang de valeurs essentielles.



Fabien VOISIN
Directeur Général

Août 2021





PÉTROLE



GAZ



ÉLECTRICITÉ



HYDROGÈNE



BIOMASSE



ÉOLIEN



SOLAIRE



TotalEnergies

MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Actionnaires,



L'année 2021 a marqué une année de reprise vigoureuse pour la Côte d'Ivoire dans un contexte politique apaisé. Le pays, qui avait été finalement relativement peu impacté dans son fonctionnement et dans son économie par

la crise sanitaire, grâce à des mesures de ripostes et d'accompagnement proportionnées et bien adaptées, a connu une forte croissance au cours de l'année dernière. La crise énergétique du 2ème trimestre a néanmoins constitué un des événements majeurs de l'année et est venue nous rappeler l'importance de ce secteur pour l'économie. Le marché dans lequel évolue votre société a lui aussi connu une vigoureuse croissance, à 2 chiffres, tirées par les investissements, l'accélération des travaux d'infrastructures, la poursuite de la croissance et la modernisation du parc automobile et les développements dans le secteur minier. Il a bénéficié aussi de la crise du secteur électrique, le recours aux hydrocarbures liquides ayant pallié des défaillances conjoncturelles de production d'électricité.

Dans ce contexte, votre société a su consolider sa position de leader avec une part de marché de plus de 25%. Les volumes vendus ont atteint un niveau record, supérieur au niveau pré-crise Covid19, à 752 000 tonnes, dont 440 000 tonnes dans le réseau de stations-services.

La performance ne s'arrête pas aux volumes, qui progressent de 14,3%, puisque la valeur a elle aussi nettement progressé avec un résultat net qui s'est établi à 11,1 milliards FCFA, en croissance de 45,7% par rapport à 2020.

2021 restera aussi marqué par le changement de nom et d'identité visuelle de votre société qui est devenue TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. Ce changement de nom s'est accompagné par un déploiement des nouvelles couleurs sur le réseau, déploiement qui sera achevé à la fin de cette année.

Votre société est plus que jamais résolument tournée vers l'avenir. Le changement d'identité ancre notre stratégie de transformation en une compagnie multi-énergies. En Côte d'Ivoire, nous poursuivons notamment la solarisation de nos stations-services et nous ambitionnons de participer au développement de filières bio-carburants ou biogaz ou encore promouvoir l'émergence de l'électromobilité. Nous voulons également être un acteur du développement durable dans le pays.

A ce titre, par exemple, nous contribuons à la filière de recyclage de matière plastique avec notre partenaire Coliba en mettant à disposition des box de collectes sur nos stations-services ou encore nous avons dispensé une formation sur le Climat et la Transition Énergétique à destination des étudiants de l'ESPE (Ecole Supérieure du Pétrole et de l'Énergie) à l'INP-HB avec le concours de TotalEnergies Professeurs Associés.

La performance économique de 2021, les bonnes perspectives pour l'avenir et nos bons résultats enregistrés depuis le début de l'année, nous permettent de demeurer confiants. C'est la raison pour laquelle, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à votre approbation un dividende brut de 176,9 CFA/action.

Je suis particulièrement heureux de présider cette Assemblée Générale au titre de l'année 2021, ma première en tant que Président du Conseil d'Administration. Je vous remercie, chers Actionnaires, pour votre présence et sais compter sur votre soutien pour nos développements futurs en Côte d'Ivoire.

Phillipe Ebanga

2 Ordre du Jour



ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sur lequel nous vous demandons de délibérer est le suivant :

- 1- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 2- Présentation des rapports des Commissaires Aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établis selon le référentiel SYSCOHADA et les normes IFRS ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ;
- 3- Approbation des comptes et des conventions règlementées ;
- 4- Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires Aux Comptes ;
- 5- Affectation du résultat net de l'exercice 2021 ;
- 6- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- 7- Proposition de ratification de la cooptation de trois (03) Administrateurs ;
- 8- Renouvellement du mandat de quatre (04) Administrateurs;
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

3

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire en bref



L'énergie
se réinvente,
Total devient
TotalEnergies.

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire en bref

Acteur majeur du secteur pétrolier ivoirien, les activités principales de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire sont l'approvisionnement et la commercialisation de produits pétroliers (carburant, gaz de produits liquéfiés en conditionnés et en vrac, lubrifiants) à travers son réseau de station services et à destination des marchés professionnels.

Le 21 juin 2021, TOTAL Côte d'Ivoire est devenue **TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire** afin de refléter la transformation de la Compagnie : une compagnie multi-énergies avec pour ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique.

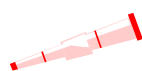
Cinq valeurs fortes ancrées dans notre quotidien



Sécurité



Respect de l'Autre



Esprit Pionnier



Force de la Solidarité



Goût de la Performance

La Sécurité, le Respect de l'Autre, l'Esprit Pionnier, la Force de la Solidarité et le Goût de la Performance nous animent. Ces valeurs guident au quotidien les actions et les relations de la société avec ses parties prenantes. Ces cinq valeurs fortes imposent également à l'ensemble des collaborateurs de TotalEnergies une conduite exemplaire. En priorité en matière de sécurité, sûreté, santé, environnement, intégrité sous toutes ses formes (notamment la lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles) et droits humains.

C'est par une adhésion stricte de nos collaborateurs à ces valeurs et à cette ligne de conduite que notre société entend construire une croissance forte et durable pour nous-même et pour l'ensemble de nos parties prenantes

Indicateurs financiers et extra financiers

752 Kt

De volumes vendus
au 31 décembre
2021

66%

Des volumes
réalisés sur le
réseau

8,49 milliards

D'investissements
bruts

11,143 milliards

De résultat
bénéficiaire

187

Stations services

121

Boutique

85

Stations solarisées
dont 45 effectuées
sur 2021

24

Stations
rebrandées à la
marque
TotalEnergies

Gouvernance de la société

9
Administrateurs composant le Conseil d'Administration

4
Réunions de Conseil d'Administration tenues sur l'année 2021

1
Comité d'audit composé de 4 membres.

2
Commissaires aux comptes :
- Uniconseil
- Ernst&Young

Comité de Direction

Sous la responsabilité de la direction générale, le Comité de Direction constitue l'instance de direction de TotalEnergies Marketing Côte D'Ivoire. Il est composé de 8 directions rattachée à la Direction Générale :

- Une Direction Générale Adjointe en charge des finances, achats, informatique et crédit management.
- Quatre directions opérationnelles : Direction Commerciale Réseau, Direction Commerciale Entreprise, Direction Commerciale Lubrifiants et une Direction Exploitation
- Trois directions supports : Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance, Direction HSEQ et Direction des Ressources Humaines.

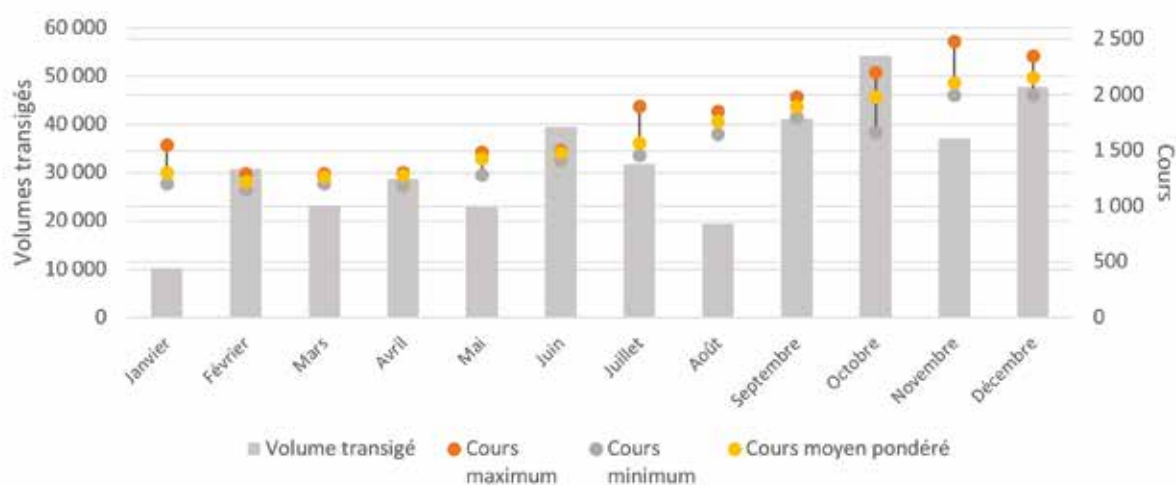
Performance de l'action

62.961.600
Actions (representants 100% du capital)

27,01%
Part du flottant (en% du capital)

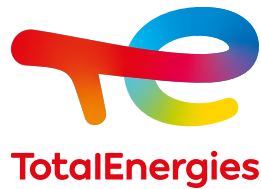
2 100 FCFA
Cours de clôture au 31 décembre 2021 contre 1.590 au 31 décembre 2020

Activités boursières du titre de janvier à décembre 2021





Limiter et recycler
le plastique
en station,
c'est ça devenir
TotalEnergies.





Journée Mondiale de la Sécurité chez nos Transporteurs avec le Directeur Général de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire.



Nettoyage de la plage d'Anani par les bénévoles de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire avec la récupération de déchets plastiques en partenariat avec l'ONG Project Rescue Océan et COLIBA



Réseau TWICE en Côte d'Ivoire

Nos actions en matière sociale, sociétale et environnementale



- > Célébration de la **Journée Mondiale de la Sécurité** le 26 avril chez nos transporteurs, fournisseurs et sur les stations-service.
- > **Séances de sensibilisation sécurité aux transporteurs** (Safe driver, causeries sécurité).
- > Organisation **d'exercice de gestion crise avec** des scénarios liés aux activités de restauration ;
- > **Campagne de sécurité** pour conducteurs et transporteurs **pendant le ramadan**.
- > **Campagne sécurité** fin d'année pour conducteurs et management des transporteurs.



- > Célébration de la **Journée Mondiale de l'Environnement** le 09 juin 2021 sur le thème de «**la neutralité carbone**».
- > Poursuite du projet d'efficacité énergétique des stations avec **45 stations solarisées** sur 2021.
- > **Gestion des déchets** : collecte et destruction d'huiles usées, collecte et recyclage de filtres usagés.
- > Partenariat signé en juin 2021 avec **COLIBA** pour la **récupération des déchets plastiques** sur les stations-service.
- > Opération de **récupération des déchets plastiques à Bassam** en partenariat avec l'ONG Project Rescue Ocean et COLIBA.



- > Participation à la **Journée Handi-Emploi 2021**, salon de l'emploi dédié aux personnes en situation de handicap en vue de faire leur promotion et insertion socio-économique des personnes vivant avec un handicap.
- > Participation au **Forum des Métiers** organisé par le lycée Blaise Pascal.
Participation au **Forum Emploi 2021** en partenariat avec l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny de Yamoussoukro.
- > **Suivi et animation des différents partenariats** avec l'Université des Lagunes / l'INPHB (Institut Polytechnique Houphouët Boigny) / T.B.O (Treichville Biafra Olympique : soutien scolaire aux jeunes désœuvrés du quartier Biafra) / SOS Village d'enfants (Centre d'enfants orphelins ou abandonnés) / Lycée Blaise Pascal : Bourse pour classes préparatoires en France)



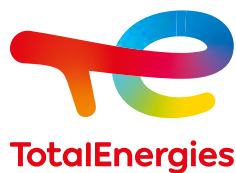
- > **Pose de 1ère pierre de la cité du Personnel de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire** le samedi 18 décembre 2021
- > Lancement du **Réseau Twice Côte d'Ivoire** : Association interne de TotalEnergies visant à faire la promotion du **Leadership féminin**.
- > Lancement du challenge **Startupper** qui récompense de jeunes entrepreneurs et permet aux lauréats de recevoir une aide financière, un accompagnement personnalisé et une visibilité médiatique pour leurs start-up.
- > **Gestion de la Covid-19** : maintien du dispositif de réponse (car de transport, dotation de masques, de gel hydroalcoolique, sensibilisation du personnel et des partenaires).
- > **Organisation d'une session de sensibilisation du Personnel sur le vaccin contre la Covid 19**, organisée de concert avec l'Institut Pasteur.
- > **Organisation de 3 campagnes de vaccination contre la Covid 19** destinées au Personnel et leurs familles.

4

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration



L'énergie
se réinvente,
Total devient
TotalEnergies.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts de la société et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice.

Les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement communiqué et tous les documents et pièces prévus à cet effet par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez à vous prononcer sur les états financiers annuels de synthèse établis selon les normes SYSCOHADA et IFRS après la prise de connaissance du présent rapport ainsi que de ceux des Commissaires aux comptes et sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Le rapport soumis à votre examen s'articule autour des points suivants :

- Présentation de l'activité de l'exercice 2021,
- Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2021,
- Perspectives 2022.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE 2021

1. Sécurité

La mesure de la fréquence des accidents déclarés par rapport au volume d'heures travaillées a été maintenue au niveau zéro.

La société a poursuivi le déploiement de sa feuille de route dont les priorités portent sur le réseau, le transport, les réactions d'urgence, la détection des anomalies.

Pour le partage de la culture sécurité, la société a réalisé plusieurs séances de sensibilisation, des formations à l'endroit de ses différents partenaires. Elle a poursuivi l'accompagnement des partenaires à travers des échanges réguliers lors des réunions mensuelles (transporteurs et contractants travaux à risques) et a déployé son programme de reconnaissance HSE. Ainsi, en matière de mesure de la conformité, 100% de nos transporteurs ont présenté un niveau satisfaisant de maîtrise de nos risques HSE lors des inspections et on note 96% de conformité des contractants travaux à risques lors des inspections conformité.

2. Activités commerciales

en kt		2021			2020			Var TotalEnergies Mkt CI	
		Marché	TotalEnergies Mkt CI	%	Marché	TotalEnergies Mkt CI	%	kt	%
Réseau	Super	896,9	216,5	24,1%	737	195	26,5%	-21,5	-11%
	Gazole	847,5	218,1	25,7%	735	209,6	28,5%	-8,5	-4,1%
	Lub Réseau	12,3	5,8	46,7%	11	4,8	43,9%	-1	-20,8%
	Total Réseau	1 756,8	440,4	25,1%	1 483	409,4	27,6%	-31	-7,6%
Commerce général	Essence	92,6	5,2	5,6%	9	1,3	14,0%	-3,9	-300%
	Gazole	549,3	189,7	34,5%	348	121,7	35,0%	-68	-55,9%
	FOD				12			0	
	Fiouls lourds	31,1	8,4	27%	28	9,5	59,3%	1,1	11,6%
	Total CG	673	203,2	30,2%	385	132,4	34,4%	-70,8	-53,5%
Lubrifiants	Lub auto	20,8	4,8	23%	11	3,6	32,9%	-1,2	-33,3%
	Lub indu		1,5		8	1,7	21,8%	0,2	11,8%
	Total Lub	20,8	6,3	30,3%	19	5,4	28,2%	-0,9	-16,7%
GPL	GPL conditionné	334,3	28,2	8,4%	253	27	10,7%	-1,2	-4,4%
	GPL vrac	51,3	11,7	22,9%	40	15,5	38,8%	3,8	24,5%
	Total GPL	385,6	39,9	10,4%	293	42,6	14,5%	2,7	6,3%
Aviation	JET	113,2	47,6	42,1%	144	41	28,5%	-6,6	-16,1%
Bitumes		39,7	14,7	37,1%	74	27,2	36,7%	12,5	46%
Total		2 989,1	752,3	25,2%	2 398	658	27,40%	-94	-14,3%

Sources : GPP + APCI et Indépendants
Tableau des ventes sur marché intérieur (en kt)

a. Le marché intérieur

En 2021 les ventes sur le marché intérieur s'établissent à 2 989,1 kt. Compte tenu d'un recalage des données par rapport à 2020, cela conduit à une croissance apparente de 24,7%. La répartition par débouchés est fournie dans le tableau ci-dessus.

b. Les ventes de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire

Les tonnages commercialisés par la société en 2021 se chiffrent à 752,3 kt en progression de 94,3 kt soit +14,3% par rapport à l'exercice précédent. TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire a su profiter de la reprise des activités économiques au sortir de la crise COVID-19 grâce à sa capacité de résilience et ses services à forte image et valeur ajoutée (Excellium, Carte carburant, Baies d'entretien avec les Quartz Auto-Service, La Croissanterie Tweat, offre Guichet Unique en stations-service, ANAC, TC Fleet...).

Ainsi donc, votre société a été en mesure de réaliser une performance commerciale en forte croissance et de maintenir son statut de Market Leader du secteur de la distribution de produits pétroliers avec une part de marché de 25,2%. La baisse de part de marché observée étant liée à la percée et l'augmentation du nombre d'indépendants, et d'un recalibrage des données de marché.

• Réseau (super & gasoil)

L'ouverture d'une nouvelle Station (St Viateur), la rénovation profonde de la station de Séguéla et l'effet de la croissance engendrée par la reprise des activités économiques, ont contribué à générer des volumes supplémentaires de l'ordre de 30 kt rien qu'en produits blancs par rapport à l'exercice 2020 soit une augmentation de +7,4%.

• Commerce Général

Le commerce général enregistre une hausse de +53,5% par rapport à 2020 s'expliquant par :

- La montée en puissance du client Perseus dont la phase exploitation a démarré plus tôt que prévu à Yaouré ;
- Les ventes d'hydrocarbures liquides (HVO) au secteur électrique ivoirien pour palier à la crise.
- Les livraisons aux entreprises BTP engagées dans les grands projets d'infrastructures routière (la côtière, la voie de contournement Y4, la route de l'Est...).

• Lubrifiants

Les ventes globales de lubrifiants (réseau et hors réseau) connaissent une hausse de 18,6% par rapport à 2020 grâce notamment à la politique promotionnelle mise en place sur le réseau et l'absence de rupture sur le produit phare qui est la Motor Oil par rapport aux années précédentes. Le Hors Réseau est en hausse de 16,7% par rapport à 2020 porté par les clients miniers, le BTP et les distributeurs.

• Gaz de Produits Liquéfiés (GPL)

Cette activité enregistre une baisse de -6,3% par rapport à l'exercice précédent suite à la perte de deux clients vrac. Malgré l'acquisition de bouteilles de gaz, les volumes perdus n'ont pas pu être entièrement compensés.

• Aviation

Dans un contexte de très forte concurrence, les ventes de Jet A1 aux compagnies aériennes progressent de +6,6 kt (soit +16,1%) grâce à la bonne performance de Ethiopian Air Lines et le gain de nouveaux contrats notamment Air-France et Qatar Airways.

• Bitumes

Avec la fin des principaux chantiers de construction de routes, les ventes de bitumes régressent de -46% (soit -12,4 kt).

3. Investissements

Les investissements de l'exercice écoulé s'élèvent à 8,491 milliards de FCA contre 6 milliards de FCFA en 2020.

	2021	2020	var. 2021.2020	
			Valeur	%
M FCFA				
Réseau	4 750	4 702	48	1%
Consommateurs	1 802	843	959	53%
GPL	1 262	712	550	44%
Aviation	45	96	-51	-113%
Lubrifiants	162	37	125	77%
Logistiques	378	55	323	85%
Siège	92	204	-112	-112%
Investissements	8 491	6 649	1 842	22%
Désinvestissements à la valeur de cession		-650	650	
Investissements nets	8 491	5 999	2 492	29%

Tableau des investissements (en millions de F CFA)

Les investissements réalisés reflètent la mise en œuvre de la stratégie de développement et portent principalement sur :

- L'expansion du réseau pour 709 millions de FCFA (Latrille, Cité SIR, St Viateur et Biétry) ;

- L'amélioration du réseau existant, la création et la rénovation des boutiques et restaurants, la solarisation des stations, les invariants, le maintien en condition, le rebranding, l'informatique et la mise aux couleurs TAIR pour un montant total de 3,9 milliards de FCFA ;
- Le développement des installations chez nos consommateurs principalement pour 1,1 milliards de FCFA chez les clients miniers et 410 millions FCFA chez les clients BTP (route Y4, route de l'EST et divers clients conso) ;
- Les achats de bouteilles de gaz pour 560 millions de FCFA et les accessoires (palettes, présentoirs de bouteilles) pour 80 millions de FCFA, la réhabilitation de cigares pour 261 millions de FCFA, l'installation chez les clients GPL à hauteur de 357 millions de FCFA ;
- Le secteur lubrifiant à hauteur de 162 millions de FCFA (baies de graissage Quartz Auto-Service et conteneurs Lubs chez divers clients.
- Le développement d'applications pour le suivi des pertes transports, l'aménagement du local d'addition à GESTOCI et des équipements de métrologie pour un coût global de 378 Millions de FCFA.

4. Résultat

(en millions de FCFA)	2021	2020	Evolution en %
Chiffre d'affaires	494 433	416 080	18,8%
Autres produits	6 438	1 906	237,8%
Chiffre d'affaires & autres produits	500 871	417 986	19,8%
Achats de marchandises et variation de stocks	-423 537	-352 275	20,2%
Autres achats et charges externes	-46 364	-43 756	6,0%
Valeur ajoutée	30 970	21 955	41,1%
Charges de personnel	-6 630	-6 463	2,6%
Excédent brut d'exploitation	24 340	15 492	57,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	-8 414	-8 556	-1,7%
Reprises de provisions	162	1 046	-84,5%
Résultat d'exploitation	16 088	7 982	101,6%
Résultat financier	-310	1 323	-123,4%
Résultat des activités ordinaires	15 778	9 305	69,6%
Résultat hors activités ordinaires	-288	551	-152,3%
Impôts sur le résultat	-4 347	-2 208	96,9%
Bénéfice net	11 143	7 648	45,7%

En 2021 la société a enregistré un chiffre d'affaires hors taxes de 500,871 milliards de FCFA en hausse de + 19,8%, par rapport à 2020 sous l'effet combinés de l'augmentation des volumes vendus suite à la reprise de l'activité économique post-Covid-19 et de l'augmentation des prix à la pompe sans incidence sur la marge unitaire de distribution.

Le résultat net de la société s'établit à **11 143 348 073 FCFA** contre 7 647 540 541 FCFA par rapport à l'exercice 2020 soit une progression de + 45,7%.

Cette hausse importante du résultat résulte des principaux effets combinés suivants :

- L'augmentation du volume d'activité (+94 kt) liée à la reprise économique post-Covid amorcée en 2021.
- L'impact des effets stocks positifs consécutifs au redressement croissant des cours du pétrole après l'effondrement de ceux-ci en 2020.
- L'effet positif des ventes d'hydrocarbures liquides (HVO) au secteur électrique ivoirien.

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice net de l’exercice clos le 31 décembre 2021 s’élevant à **11 143 348 073 FCFA** et compte tenu du report à nouveau disponible de **13 423 053 639 FCFA**, le bénéfice distribuable à affecter s’élève à **24 566 401 712 FCFA**.

Votre Conseil d’administration vous propose d’affecter le bénéfice distribuable de l’exercice clos le 31 décembre 2021, comme suit :

- Distribution d’un dividende total de	11 143 321 738 FCFA
- Solde à affecter en report à nouveau soit	13 423 079 974 FCFA

Cette proposition de distribution de dividende correspond à un dividende brut par action de 176,986 FCFA, soit 159,2874 FCFA net d’IRVM.

PRÉSENTATION DES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ÉTABLIS SELON LES NORMES IFRS

L’Acte Uniforme OHADA relatif au Droit Comptable et à l’Information Financière entré en vigueur le 1er janvier 2018 fait obligation aux entités dont les titres sont inscrits à la bourse de valeurs d’établir et de présenter leurs états financiers annuels selon les normes internationales d’information financière, appelées IFRS, en sus des états financiers présentés selon le SYSCOHADA.

Le rapport soumis à votre examen présente les incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière et le résultat au 31 décembre 2021.

Pour les besoins de la conversion en IFRS, les comptes 2021 SYSCOHADA ont été présentés selon le format IFRS. Les écarts existants sur certains postes se justifient essentiellement par des reclassements de postes à postes sans incidence sur le résultat.

ACTIFS (en millions de FCFA)	31-déc 2021		Reclassements / Ajustements	31-déc 2021
	Syscohada			IFRS
Immobilisations incorporelles	2 571			2 571
Droits d'usage des immobilisations louées	0	(a)	4 127	4 127
Immobilisations corporelles	55 931	(b)	(1 095)	54 836
Actifs financiers non courants	9 544	(c)	1 665	11 209
Impôts différés actifs	0	(d)	2 125	2 125
Total de l'actif non courant	68 045		6 822	74 867
Stocks	17 856		0	17 856
Créances clients	36 027		0	36 027
Autres débiteurs	13 343		(260)	13 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 434		0	11 434
Total de l'actif courant	78 659		(261)	78 399
Total de l'actif	146 705		6 561	153 266

Passif et capitaux propres	SYSCOHADA		Reclassements / Ajustements	IFRS
Capital social	3 148		0	3 148
Primes d'émission et de fusion	8 906		0	8 906
Ecart de réévaluation	1 633	(e)	0	1 633
Provisions règlementées	4 033	(f)	(4 033)	0
Réserves consolidées	19 270		4 571	23 841
Résultat de l'exercice	11 143		208	11 351
Total capitaux propres	48 134		746	48 880
Impôts différés passifs	0	(d)	1 708	1 708
Emprunts et dettes financières non courants	7 273	(g)	(3 925)	3 348
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	0	(h)	2 974	2 974
Engagement envers le personnel	845		0	845
Provisions	365		0	365
Total des passifs non courants	8 483		757	9 240
Emprunts et dettes financières courants	0	(g)	3 925	3 925
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants	0	(h)	1 133	1 133
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 774		0	56 774
Autres créditeurs et dettes diverses	24 025		0	24 025
Autres passifs financiers courants	9 289		0	9 289
Total des passifs courants	90 088		5 057	95 146
Total du passif et des capitaux propres	146 705		6 561	153 266

(a) L'ajustement est relatif au droit d'utilisation lié à la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

(b) L'ajustement correspond essentiellement au reclassement en créance de locations des équipements et installations loués à certains clients miniers dans le cadre du contrat de location assorti d'une option d'achat. Ce retraitement est une exigence de la norme IFRS 16 lorsque l'entité est dans la position de bailleur.

(c) Cet ajustement correspond à la créance de locations sur certains clients miniers y compris les paiements effectués sur l'exercice 2021 conformément à la norme IFRS 16.

(d) Les impôts différés constatés sont essentiellement liés aux différences temporaires au sens de la norme « IAS 12 : Les Impôts sur le Résultat ».

(e) L'ajustement correspond à l'annulation des provisions règlementées car ne remplissant pas les critères pour être qualifiés de passif au sens de la norme IAS 37. Les provisions règlementées ont été annulées car elles ne remplissent pas les critères pour être qualifiés de passif au sens de la norme « IAS 37 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». En effet, au sens de cette norme un passif est enregistré s'il répond aux critères suivants : (i) lorsqu'une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Dans le cas d'espèce il s'agit d'une provision constituée en vertu donc d'un texte fiscale destiné à conférer à l'entité un avantage fiscal.

(f) Ce montant correspond principalement à l'ajustement en réserves de l'annulation des provisions règlementées après effets impôts.

(g) Les retraitements sont liés au reclassement de la quote-part des emprunts exigible à court terme (moins d'un an) comme prescrit par la norme « IAS 1 : Présentation des états financiers ».

(h) Il s'agit de la dette de location liée à la mise en œuvre de la norme IFRS 16. La quote-part de cette dette a été reclassée à court terme (moins d'un an) comme prescrit par la norme IAS 1.

Compte de résultat (en millions de FCFA)	31-déc 2021 Syscohada		Reclassements / Ajustements	31-déc 2021 IFRS
Chiffre d'affaires	400 210	(a)	(452)	399 758
Droits d'accises	93 596		0	93 596
Produits des ventes	493 806		(452)	493 354
Achats consommés	(425 591)		0	(425 591)
Charges externes	(39 830)	(b)	1 353	(38 476)
Charges de personnel	(6 166)		0	(6 166)
Impôts et taxes	(2 773)		0	(2 773)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(8 308)	(c)	(869)	(9 177)
Dotations aux provisions nettes	56		(46)	9
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	(1 043)		0	(1 043)
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	(684)		0	(684)
Autres produits d'exploitation	6 949		0	6 949
Autres charges d'exploitation	(731)		0	(731)
Résultat opérationnel courant	15 685		(14)	15 670
Résultat opérationnel	15 685		(14)	15 670
Coût de l'endettement financier brut	(566)	(d)	(419)	(985)
Revenus des équivalents de trésorerie	328		0	328
Autres produits et charges financiers	43		135	178
Résultat financier	(194)		(284)	(478)
Résultat avant impôt	15 490		(298)	15 192
Charge d'impôt sur le résultat	(4 347)		507	(3 841)
Résultat net	11 143		208	11 351
Nombre total des actions	63		0	63
Résultat net par action	177		3	180

(a) Ce montant correspond à l'annulation du revenu lié à la location des équipements et installations aux miniers comptabilisé en SYSCOHADA. Pour rappel, le revenu total lié à la location des équipements avait déjà été constaté l'année dernière au moment de la constatation de la créance de location.

(b) Cet ajustement est lié à l'annulation des loyers comptabilisés en SYSCOHADA dans la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

(c) Cet ajustement correspond à l'amortissement du droit d'utilisation lié à la location des terrains des stations, des dépôts et bâtiments dans la mise en œuvre de la norme IFRS 16

(d) Ce montant correspond aux charges financières liées à la dette de location des terrains des stations, des dépôts et bâtiments dans le cadre de la mise en œuvre de la norme IFRS 16

PERSPECTIVES 2022

L'année 2021 aura été marquée par la poursuite de la crise sanitaire du Covid-19 en dépit de la découverte et les campagnes de vaccination mises en œuvre par le gouvernement sur l'étendue du territoire national. Malgré cela, votre société a su, pour la deuxième année consécutive, faire face aux nombreux défis imposés par un environnement économique international difficile en maintenant son statut de leader du marché avec une performance commerciale en forte croissance.

L'année 2022 s'inscrit dans un environnement international toujours impacté par la crise sanitaire liée au Covid19, mais avec un allègement des mesures de restrictions, ce qui devrait redynamiser l'économie mondiale.

Malheureusement, la guerre en Ukraine et ses conséquences négatives observées au niveau international sur le plan économique et sur le coût de l'énergie n'épargne pas la Côte d'Ivoire et l'économie intérieure.

- Au plan politique

La phase 5 du dialogue politique comprenant 21 partis politiques et organisations de la société civile a connu son épilogue le 4 mars 2022. Cet aboutissement issu de longues discussions entre le pouvoir et l'opposition ouvre donc le champ à un horizon dégagé propice à la réconciliation nationale, à la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel des élections en RCI et l'instauration d'un environnement politique apaisé.

- Au plan économique

La croissance en Côte d'Ivoire a été de 6,2% en 2021 malgré la crise sanitaire. Selon la Banque Mondiale elle devrait atteindre 6,5% en 2022, puis se poursuivre à un rythme de 6,4 à 6,5% par an les années à venir.

Cependant, l'incertitude quant à la durée de la guerre Russie-Ukraine laisse planer un doute sur les conséquences potentielles de celle-ci sur l'économie mondiale.

En effet, après deux années successives de pandémie liée au Covid-19, qui n'est pas terminée, l'OCDE estime que « la guerre en Ukraine risque de coûter un point à la croissance planétaire en un an si ses effets sur les marchés énergétiques et financiers s'avèrent durables : ce qui signifie que ce conflit pourrait amputer l'économie mondiale d'environ 800 milliards de dollars et pousser l'inflation à la hausse de +2.5 point supplémentaire à l'échelle mondiale ».

En Côte d'Ivoire la guerre en Ukraine a entraîné depuis le mois de février 2022 une augmentation significative des prix des carburants et une flambée des prix des denrées alimentaires, ce qui pèse lourdement sur le panier de la ménagère.

Le taux d'inflation actuel est estimé à environ 4% vs 1,6 % en 2021. Cette situation a contraint le gouvernement à mettre en œuvre une subvention d'environ 120 milliards de FCA de janvier à avril 2022 afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

- Au niveau de l'aval pétrolier (approvisionnement & logistique)

Les faits marquants à noter concernent l'évolution des cours du pétrole depuis la fin de l'année 2021 :

- D'abord le redressement des cours du baril observé au début de l'année 2022 en raison de la reprise économique et l'amélioration de la situation sanitaire grâce à la découverte des vaccins anti-covid-19,
- Puis la hausse brutale des cours provoquée par la guerre en Ukraine : en un mois, le prix du pétrole brut est passé d'environ 70\$ le baril au mois de janvier 2022 à 130\$ le baril au mois de mars 2022 soit une hausse de plus de 80%.

Cette situation inattendue qui entraîne des répercussions très importantes sur l'économie mondiale et notamment en Europe avec la perturbation de l'approvisionnement et l'alourdissement de la facture énergétique n'épargne pas notre pays qui subit de plein fouet les effets néfastes de cette crise et contraint les autorités à procéder à une augmentation forcée des prix des carburants.

C'est dans ce contexte économique sous tension que les Etats-Unis ont décidé de libérer une partie de leurs stocks stratégiques afin d'infléchir la courbe haussière des cours du pétrole. Les effets de cette décision sont perceptibles depuis le début du mois d'avril 2022 où l'on observe une baisse de la tension sur les marchés du brut. Cependant, le marché pétrolier reste toujours vulnérable à un choc majeur si l'énergie russe est soumise à un embargo. L'OPEP a averti qu'il serait impossible de remplacer la production de pétrole russe en cas de sanctions.

Sur le plan national ivoirien, le pays continue d'être régulièrement approvisionné en pétrole brut et les activités de production à la SIR (Société Ivoirienne de Raffinage) et de distribution des produits pétroliers se poursuivent sans interruption. Le réseau de stations-services ainsi que les clients consommateurs sont livrés comme à l'accoutumé.

- Au niveau de la régulation

modalités d'application de la loi sur le Local Content (adoptée le 24 mars 2021) dans les activités pétrolières et gazières sont toujours en attente.

La revalorisation des marges de distribution espérée depuis 2016 constitue un sujet de préoccupation constante et le Groupement des Professionnels de l'industrie du Pétrole (GPP) continue d'y accorder une attention particulière dans le cadre de ses discussions périodiques avec le ministère de tutelle.

- Au plan commercial

Malgré le contexte économique sous pression à cause des conséquences de la guerre en Ukraine, les objectifs commerciaux dans les différents canaux de vente ont été atteints au premier trimestre 2022. Ces performances devraient se poursuivre toute l'année 2022 :

- Dans le domaine du réseau, TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire devrait ouvrir 2 nouvelles stations (Cité SIR et Bietry à Abidjan). Par ailleurs, afin de redynamiser le réseau existant et booster les ventes à l'intérieur du pays, 5 stations gagnées par la vétusté seront remodelées pendant que 90 autres seront « re-brandées » au nouveau nom TotalEnergies pour atteindre un objectif de 100% à la fin de l'année. L'activité boutique enregistrera quant à elle le passage au concept Mobility de 6 points de vente existants. Enfin, pour intégrer les objectifs de développement durable à notre politique commerciale, 45 stations-services additionnelles seront solarisées pour atteindre 130 sites fin 2022.

- Dans le domaine du commerce général l'activité continuera d'être portée par le secteur minier et BTP.

- Dans le domaine des lubrifiants, les mines resteront toujours un secteur porteur de notre stratégie commerciale. Cette année on s'appuiera sur le développement du canal distributeurs et revendeurs. Nous projetons une croissance dans le développement de nos centres « stand alone » avec 4 nouveaux Centres Auto-Quartz (baies d'entretien) « stand alone » que nous comptons ouvrir en 2022.

- Dans le domaine des autres spécialités, l'activité du GPL conditionné bénéficiera comme les années précédentes de l'achat et la consignation de nouvelles bouteilles. L'activité bitume profitera des retombées des grands projets routiers prévus en 2022.

Tous ces éléments, parmi d'autres, permettent d'être résolument optimistes afin de poursuivre une politique d'investissement soutenue, générer une croissance des résultats et se positionner sur des projets créateurs de valeur sur le moyen et le long terme, y compris dans le domaine des énergies renouvelables (solaire, biocarburant...).

Le Conseil d'Administration

5 Gouvernance de la Société



QUARTZ

Votre moteur devient un athlète infatigable



TotalEnergies

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

L'acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du 30 janvier 2014, dans ses articles 547-1, 831-2 impose au Président du Conseil d'administration des sociétés commerciales faisant appel public à l'épargne, de porter à l'attention des actionnaires de la société, les informations suivantes.

La composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2021, TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres :

Administrateurs	Mandats et fonctions au sein de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire
Philippe EBANGA	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Fabien VOISIN	Administrateur et Directeur Général
Emmanuel DURET	Administrateur
Damien de la FAYOLLE	Administrateur
TotalEnergies Marketing African Holdings Limited représentée par Elodie LUCE	Administrateur
TotalEnergies Marketing Afrique représentée par Jean-Philippe TORRES	Administrateur
SUNU ASSURANCES VIE CI représentée par Mohamed BAH	Administrateur
AASCOT BRVM représentée par Benjamin N'GORAN	Administrateur
CNPS représentée par Sylvain AMANGOUA	Administrateur

Autres mandats exercés par chaque administrateur

Administrateurs & Représentants Permanents	Autres mandats et fonctions
Phillipe EBANGA	Administrateur aux conseils d'administration de la Société Africaine de Raffinage (SAR), de la Société Guinéenne des Pétroles. Représentant permanent de TotalEnergies Marketing CI au Conseil d'administration de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).
Fabien VOISIN	Représentant permanent aux conseils d'administration de la GESTOCI, de la SAEPP, de la SARES, de la SPCI et Administrateur à la SIFAL.
Emmanuel DURET	Société Ivoirienne de Fabrication de Lubrifiants (SIFAL), SOMCAG et représentant permanent de la Société Guinéenne des Pétroles et de la Société Togolaise d'Entreposage (STE).
Damien de la FAYOLLE	Aucun
Elodie LUCE	Aucun
Jean-Philippe TORRES	Aucun
Mohamed BAH	Administrateur aux conseils d'administration de KAJAS Microfinance, BICICI, Banque Populaire pour l'Epargne et le Crédit, BICIBOURSE et ATTICA.
Benjamin N'GORAN	Aucun
Sylvain AMANGOUA	Représentant permanent de la CNPS au conseil d'administration de la BNI.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société. Il prépare et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort.

Il est doté d'un règlement intérieur qui précise les domaines de compétence, les modalités de fonctionnement du Conseil, le rôle et les responsabilités du Président et des Administrateurs.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent généralement au siège social sur convocation du Président adressée aux administrateurs par courrier électronique.

En 2021, les administrateurs de la société ont suivi une formation sur leurs rôles et responsabilités.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu au cours de l'exercice 2021 aux dates suivantes :

- 20 avril 2021
- 02 juin 2021
- 20 octobre 2021
- 15 décembre 2021

Les principaux sujets abordés sont les suivants (plusieurs autres sujets ayant été évoqués au cours de chaque réunion) :

- Examen des comptes sociaux et du rapport de gestion
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
- Conventions réglementées
- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs
- Changement de dénomination sociale
- Cooptation provisoire de 3 nouveaux administrateurs
- Nomination du Président du Conseil d'administration et fixation de ses pouvoirs
- Renouvellement du mandat des membres du Comité d'audit
- Examen et adoption du Budget

Comité spécialisé

Le Conseil d'Administration a créé un comité d'audit au cours de sa réunion du 17 juin 2015 qui est doté d'une charte. Le comité d'audit a tenu au cours de l'année 2021 trois (03) réunions portant sur :

- Le suivi des actions des différentes réunions du comité
- Le point des missions d'audit réalisées sur l'exercice 2021,
- L'examen des états financiers,
- L'examen des rapports des commissaires aux comptes,
- La présentation du projet de budget 2022,
- Validation du plan d'audit 2022.

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Conformément aux articles 537 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et de l'article 30 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription préalable des actions nominatives sur le registre des actions nominatives.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Conformément aux statuts de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration.

Les indemnités de fonction ont été versées aux administrateurs dans les proportions retenues par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 juin 2021. L'enveloppe globale allouée s'élève à 20.000.000 FCFA.

Par ailleurs, aucun engagement n'a été pris par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021.

Organisation du contrôle interne et de gestion des risques en vigueur

Le contrôle interne et la gestion des risques sont assurés en permanence par la Direction Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ) et par la Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance dont les principales missions sont les suivantes :

- Direction Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ) : Veiller à la correcte application des procédures sécurité édictées par la direction générale à l'issue des inspections et/ ou des audits sécurité, Coordonner la mise en place des systèmes de management de la sécurité et leur évaluation,
- Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance : Evaluer et améliorer le dispositif de contrôle interne, Veiller au respect des règles et réglementations, Mettre en œuvre des règles anti-corruption et anti-fraude, conformité au droit de la concurrence.

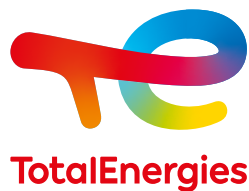
La société est dotée d'une cartographie des risques établie en 2019 qui fait l'objet d'une revue tous les trois ans.

6

Comptes Sociaux



Installer des
panneaux solaires
en station,
c'est ça devenir
TotalEnergies.



COMPTES SYSCOHADA - BILAN

ACTIFS (en millions de FCFA)	31 déc 2021	31 déc 2020
Immobilisations incorporelles	3 060	3 542
Immobilisations corporelles	55 441	56 535
Immobilisations financières	9 544	8 086
Actifs immobilisés	68 045	68 163
Stocks	17 856	14 829
Créances et emplois assimilés	60 497	44 132
Actif circulant	78 353	58 961
Trésorerie - Actif	9 899	1 022
Total Actif	156 297	128 146
PASSIF (en millions de FCFA)	31 déc 2021	31 déc 2021
Capital, primes et réserves	32 957	32 957
Résultat net de l'exercice	11 143	7 648
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	48 133	44 638
Emprunts et dettes financières diverses	7 273	11 107
Provisions financières pour risques et charges	1 210	1 266
Dettes financières et ressources assimilées	8 483	12 373
Clients, avances reçues	25 375	20 353
Fournisseurs d'exploitation	56 774	43 947
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	9 778	6 037
Passif circulant	91 927	70 337
Trésorerie - Passif	7 754	798
Total Passif	156 297	128 146

COMPTES SYSCOHADA - COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions de FCFA)	31 déc 2021	31 déc 2020
Ventes de marchandises	483 359	405 728
Achats de marchandises	-426 563	-350 446
Variation de stocks de marchandises	3 026	-1 829
Marge commerciale	59 822	53 453
Travaux, services vendus	7 750	7 046
Produits accessoires	3 323	3 306
Chiffre d'affaires	494 432	416 080
Subventions d'exploitation	6 403	1 866
Autres produits	35	41
Autres achats	-1 463	-1 360
Transports	-19 601	-17 840
Services extérieurs	-20 356	-19 619
Impôts et taxes	-2 773	-3 634
Autres charges	-2 170	-1 304
Valeur ajoutée	30 970	21 955
Charges de personnel	-6 630	-6 463
Excédent brut d'exploitation	24 340	15 492
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	162	1 046
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-8 414	-8 556
Résultat d'exploitation	16 088	7 982
Revenus financiers et assimilés	296	110
Reprises de provisions et dépréciations financières		2 197
Frais financiers et charges assimilées	-606	-984
Résultat financier	-310	1323
Résultat des activités ordinaires	15 778	9 305
Produits des cessions d'immobilisations		650
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-288	-99
Résultat hors activités ordinaires	-288	551
Impôts sur le résultat	-4 347	-2 208
Résultat net	11 143	7 648

COMPTES IFRS - ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs (en millions de FCFA)	31 déc 2021	31 déc 2020
Immobilisations incorporelles	2 571	3 052
Droits d'usage des immobilisations louées	4 127	4 549
Immobilisations corporelles	54 836	54 630
Actifs financiers non courants	11 209	9 100
Impôts différés actifs	2 125	1 937
Total de l'actif non courant	74 867	73 267
Stocks	17 856	14 829
Créances clients	36 027	25 830
Autres débiteurs	13 082	9 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 434	11 833
Total de l'actif courant	78 398	62 317
Total de l'actif	153 266	135 584
Passif et capitaux propres (en millions de FCFA)	31-déc 2021	31-déc 2020
Capital social	3 148	3 148
Primes d'émission et de fusion	8 906	8 906
Ecart de réévaluation	1 633	1 633
Réserves	23 841	21 460
Résultat de l'exercice	11 351	7 682
Total capitaux propres	48 880	42 830
Impôts différés passifs	1 707	2 037
Emprunts et dettes financières non courants	3 348	7 378
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	2 974	3 651
Engagement envers le personnel	845	801
Provisions	365	464
Total des passifs non courants	9 239	14 331
Emprunts et dettes financières courants	3 925	3 729
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants	1 133	1 289
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 774	41 823
Autres créditeurs et dettes diverses	24 025	19 972
Autres passifs financiers courants	9 289	11 610
Total des passifs courants	95 146	78 423
Total du passif et des capitaux propres	153 266	135 584

COMPTES IFRS - ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de FCFA)	31 déc 2021	31 déc 2020
Chiffre d'affaires	399 758	284 871
Droits d'accises	93 596	129 517
Produits des ventes	493 354	414 388
Achats consommés	-425 591	-353 634
Charges externes	-38 476	-36 703
Charges de personnel	-6 166	-6 035
Impôts et taxes	-2 773	-3 589
Dotations aux amortissements et dépréciations	-9 177	-8 744
Dotations aux provisions nettes	9	2755
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	-1 043	-321
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	- 684	-592
Autres produits d'exploitation	6 949	2 902
Autres charges d'exploitation	- 731	-438
Résultat opérationnel courant	15 670	9 988
Autres produits et charges opérationnels	-	650
Résultat opérationnel	15 670	10 638
Coût de l'endettement financier brut	-985	-1 437
Revenus des équivalents de trésorerie	328	335
Autres produits et charges financiers	178	102
Résultat financier	-478	-999
Résultat avant impôt	15 192	9 638
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-
Charge d'impôt sur le résultat	-3 841	-1 956
Résultat net	11 351	7 682
Résultat net par action (de base et dilué)	180	122
<i>Eléments recyclables en résultat</i>		-
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>	35	99
(Pertes) / gains actuariels	46	132
Impôts différés sur les écarts actuariels	-12	-33
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	35	99
Résultat global	11 386	7 781

7

Rapports des Commissaires aux Comptes



L'énergie
se réinvente,
Total devient
TotalEnergies.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS-SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Point clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilités du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 avril 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19. Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Vérifications prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

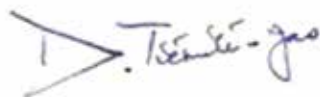
Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Uniconseil



Tiémélé Yao-Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

En outre, nous indiquons les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration ainsi que les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société, concernés par l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1 Conventions préalablement autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la conclusion des conventions suivantes, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1.1 Contrat d'assistance avec TotalEnergies EP Cote d'Ivoire autorisé au conseil d'administration du 20 avril 2021

Actionnaire commun	: TotalEnergies SE
Objet	: Contrat d'assistance conclu entre TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire et TotalEnergies EP portant notamment exécution par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire au profit de TotalEnergies EP Cote d'Ivoire de diverses prestations générales et spécialisées, moyennant paiement d'une rémunération forfaitaire mensuelle de FCFA 6,2 millions.
Modalités et rémunération	: Le montant comptabilisé en produit par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 68 millions.

1.1.2 Contrat de bail entre TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire et la Société de Stockage de Produits Pétroliers (SPCI) autorisé au conseil d'administration du 20 avril 2021

Actionnaire et Administrateur concerné	: TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Fabien Voisin
Objet	: Bail conclu entre TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire et SPCI portant sur le lot n°2-ZI-123-48 VI sis en zone portuaire de Vridi et dont TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire est permissionnaire, moyennant paiement par SPCI de la redevance annuelle exigée par le Port Autonome d'Abidjan, soit FCFA 86 millions. Le bail est à conclure pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.
Modalités et rémunération	: Aucune somme n'a été comptabilisée en produits par la société au titre de l'exercice 2021.

1.1.3 Contrat de prestation de service entre TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire et TotalEnergies Renewable, S.A.S. autorisé au conseil d'administration du 15 décembre 2021

Actionnaire commun	: TotalEnergies SE
Objet	: Contrat d'une durée d'un an signé le 1er novembre 2021 ayant pour objet de fixer les conditions et modalités aux termes desquelles TotalEnergies Renewable, S.A.S. exécutera des missions d'analyse du marché et de développement commercial pour TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire.
Modalités et rémunération	: Aucune somme n'a été comptabilisée en produits par la société au titre de l'exercice 2021.

1.2 Conventions conclues non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration, et ce, par omission.

1.2.1 Avenant à la convention de services du 1er janvier 2017 entre TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire et TotalEnergies Marketing Services

Administrateur concerné	: TotalEnergies Marketing Afrique, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman
Objet	: Contrat définissant les conditions et modalités suivant lesquelles TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire reçoit de l'assistance de TotalEnergies Marketing Services pour la mise en place de projets relatifs aux systèmes d'information, de la maintenance et du support des solutions déployées et autres services IT. Conformément à l'article 2 du contrat, les parties ont convenu de conclure des contrats d'exécution annuels qui identifient l'ensemble des services prévus pour chaque année d'exécution du contrat.
Modalités et rémunération	: Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 698 millions.

1.2.2 Avenant au contrat cadre et contrat d'exécution d'une assistance informatique

Objet	: Les parties ont conclu en date du 1er janvier 2013 un contrat cadre d'assistance informatique qui a pour objet de fixer les modalités et les conditions dans lesquelles des services informatiques seront rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. Ce contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Conformément à l'article 2 du contrat, les parties ont convenu de conclure des contrats d'exécution annuels qui identifient l'ensemble des services prévus pour chaque année d'exécution du contrat. Ce contrat a été reconduit par avenant sur 2021.
Modalités et rémunération	: En contrepartie des prestations, le prestataire reçoit une rémunération globale établie sur la base des coûts réels de l'année en fonction des services rendus. Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 67 millions.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Contrat de recherche et développement avec la société TotalEnergies Marketing Services

Administrateur concerné	: TotalEnergies Marketing Afrique
Objet	: Prestations de recherche et développement fournies par TotalEnergies Marketing et Services à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire renouvelées par un contrat signé le 15 décembre 2016 pour une durée de cinq (05) ans avec effet au 1er janvier 2016.
Modalités et rémunération	: Les services sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé ou d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties. Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 368 millions.

2.2 Conventions avec TotalEnergies Marketing Afrique

Administrateur concerné	: TotalEnergies Marketing Afrique
-------------------------	-----------------------------------

2.2.1 Lettre d'engagement pour la communication d'informations financières

Objet	: Communication d'informations financières relatives aux opérations courantes ou spécifiques sans préjudice du droit d'information attribué par la loi et les statuts à tous les actionnaires. Expertise fournie par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. Cette lettre a été signée le 19 octobre 2017 pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature.
Modalités et rémunération	: Cet engagement n'est pas rémunéré. Aucune contrepartie financière n'a été prévue.

2.2.3 Contrat d'assistance générale

Objet : Prestations d'assistance générale fournies par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. La convention, datée du 18 mai 2010, est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations d'assistance générale est prévue à l'article 4 dudit contrat. Le prix de marché des Services Indirects rendus par TotalEnergies Marketing Afrique dans le cadre de cette convention au profit de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par TotalEnergies Marketing Afrique pour la réalisation de ces services indirects augmentée d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré, habituellement utilisée pour ce type de prestations.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 2.031 millions.

2.2.4 Contrat de prestation de services portant sur le développement des ventes de lubrifiants

Objet : Prestations de services fournies par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire à TotalEnergies Marketing Afrique signée le 1er avril 2018 portant sur le développement des ventes de lubrifiants et la conduite de projets transverses dont notamment l'étude et la saisie d'opportunités de développements commerciaux à la valeur ajoutée générant des synergies ou des complémentarités avec les autres activités.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire augmentée d'une marge de 5% des coûts externes.

Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 120 millions.

2.2.5 Contrat de prestation de services relative au Guichet Unique

Objet : Prestations d'assistance générale fournies par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire à TotalEnergies Marketing Afrique en date du 1er mai 2018. La prestation consiste à assurer la performance technique et commerciale du Guichet Unique.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire augmentée d'une marge de 5% des coûts externes.

Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 36 millions.

2.3 Contrat de services avec TotalEnergies Global Bucarest

Actionnaire concerné : TotalEnergies Marketing Services

Objet : Le contrat de services a pour objet l'accomplissement d'opérations comptables au profit de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. La première période de ce contrat de services est de trois (3) mois commençant à courir le 1er octobre 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019. Au terme de cette période, le contrat se renouvellera pour des périodes successives de deux (2) ans.

Modalités et rémunération : La rémunération de TotalEnergies Global Services Bucarest, prévue par l'article 8 du contrat, est basée sur le «catalogue de services» y annexé.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève FCFA 378 millions.

2.4 Contrat de services avec TotalEnergies Global Human Resource Services

Actionnaire concerné : TotalEnergies Marketing Services

Objet : Prestations de services OSP (Offre de services Partagés) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par TotalEnergies Human Resources Services à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire en date du 6 décembre 2017.

Les prestations OSP concernent principalement :

- l'établissement des bulletins de paie, Socle Social Commun ;
- l'apport d'un support administratif aux salariés ;
- la gestion des retraites ;
- le recrutement et l'administration des contrats de professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'assistance sociale et accompagnements individualisés sur les problématiques privées et/ou professionnelles liés à la santé/ handicap, à la mobilité, à la famille, au logement, etc.

Les prestations OSS concernent principalement :

- les missions pour le compte des filiales ;
- la mise en place d'un projet SHAPE ;
- la gestion des frais de déploiement ;
- le recrutement pour le compte des filiales ;
- professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'accueil et la gestion des expatriés en France.

Cette convention est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10.

Les services OSP sont facturés sur la base, soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé, soit d'un montant unitaire par service convenu entre les parties. Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'œuvre uniquement.

Aucune charge n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2021.

2.5 Contrat de services avec TotalEnergies Global Procurement

Actionnaire concerné	: TotalEnergies Marketing Services
Objet	<p>: Prestations de services OSP (Offre de Services Partagés) et de services OSS (Offre de Services Spécifiques) fournies par TotalEnergies Global Procurement à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. La convention a été conclue le 6 décembre 2017, valable pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.</p> <p>Les prestations OSP concernent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'assistance aux filiales dans le but de faire progresser le professionnalisme, l'efficacité et la performance de la fonction Achat ;- la mise à disposition des filiales d'un support à la fonction Achat dans les 4 domaines (animation formation compétence / données de bases et stock management / outils et process Achat /qualification Fournisseurs et Achats Durables). <p>Les prestations OSS couvrent les mêmes domaines d'expertise que les services partagés (OSP).</p>
Modalités et rémunération	<p>: La rémunération des prestations est prévue à l'article 10.</p> <p>Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé ou d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.</p> <p>Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'œuvre.</p> <p>Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 88 millions.</p>

2.6 Contrat de services avec TotalEnergies Leaning Solution

Actionnaire concerné	: TotalEnergies Marketing Services
Objet	<p>: Prestations de services OSP (Offre de services Partagées) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par Total Learning Solution à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. La convention a été conclue le 6 décembre 2017, valable pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.</p>

Les prestations OSP concernent principalement :

- la mise à disposition d'un Learning Management System (LMS), donnant accès à la plateforme de formation à distance « Click & Learn » ;
- la gestion et l'optimisation du catalogue de formation du groupe.

Les prestations OSS concernent principalement :

- la gestion administrative de la formation ;
la réalisation d'ingénierie pédagogique (conception pédagogique
- de nouveaux modules de formations) ;
le pilotage et le déploiement de campagnes de formations spécifiques.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10 dudit contrat.

Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé soit d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.

Les services spécifiques sont facturés sur la base d'unités d'œuvre. Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 20 millions.

2.7 Contrat avec la Société Africaine d'Entreposage de Produits Pétroliers (SAEPP)

Actionnaire concerné : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Fabien Voisin

2.7.1 Contrat d'assistance technique

Objet : Assistance et conseils en matière environnementale et risques industriels fournis par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire à la joint-venture SAEPP (Société Africaine d'Entreposage de Produits Pétroliers).

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat.

En contrepartie de ces prestations, TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire reçoit de la SAEPP, une rémunération semestrielle correspondant aux coûts supportés par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire pour la réalisation de la prestation augmentées d'une marge de conformément à la méthode du «prix de revient majoré».

Aucune somme n'a été comptabilisée en produits par la société au titre de l'exercice 2021.

2.7.2 Avenant n°1 à la convention de compte courant d'associés conclue avec la joint-venture SAEPP signé le 18 novembre 2020 et autorisé au Conseil d'Administration du 13 octobre 2020

Objet : Avenant à la convention de compte courant d'associés signé le 18 novembre 2020 relatif à la modification des conditions de la restructuration et de rémunérations du compte courant d'associés de la SAEPP.

Modalités et rémunération : Les nouvelles conditions de rémunérations sont les suivantes :

- paiement en février 2021 au plus tard par la SAEPP au profit de ses actionnaires des intérêts calculés pendant la période de différé ;
- mise à charge des actionnaires de la SAEPP d'une obligation de paiement de tous frais et impôts qui ne seraient pas légalement ou obligatoirement à charge de SAEPP ; et
- nouvelle période de remboursement des avances consenties à la SAEPP : 2021-2027.

Un remboursement de l'avance en compte courant par SAEPP pour un montant qui s'élève à FCFA 40 millions et un produit d'intérêt pour un montant qui s'élève à FCFA 9 millions ont été enregistrés sur l'exercice 2021.

2.8 Convention avec la Société Africaine de Restauration (SARES)

Actionnaire et Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Fabien Voisin

2.8.1 Convention d'avance en compte courant d'associé

Objet : Convention d'avance en compte courant signée le 28 février 2019 ayant pour objet de consentir à la société SARES, une avance en compte courant d'associé pour un montant de FCFA 87 millions.

Modalités et rémunération : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire perçoit une rémunération de 5% par an. Le remboursement de l'avance interviendra quand les capitaux propres de la SARES atteindront un montant égal à la moitié de son capital social et dans un délai maximum de cinq (05) ans.

Aucune charge d'intérêt n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2021.

2.8.2 Convention de compte courant d'associé

Objet : Convention d'avance en compte courant signée le 23 août 2019 ayant pour objet de consentir à cette société une avance en compte courant d'associé pour un montant de FCFA 63 millions.

Modalités et rémunération : L'avance en compte courant sera productive d'intérêt annuel à hauteur de 5%. Le remboursement de l'avance interviendra quand les capitaux propres de la SARES atteindront un montant égal à la moitié de son capital social et dans un délai maximum de cinq (05) ans.
Aucune charge d'intérêt n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2021.

2.9 Contrat avec la Société de Stockage de Produits Pétroliers (SPCI)

Actionnaire et Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Afrique, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

2.9.1 Contrat d'assistance technique avec TotalEnergies Marketing Afrique pour l'assistance à la Société de Stockage de Produits Pétroliers (SPCI)

Objet : Cette convention a pour but de bénéficier de l'expertise dans le stockage et la distribution de produits pétroliers de TotalEnergies Marketing Afrique dans le cadre de l'assistance technique que TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire apportera à la SPCI. Elle a été signée le 12 avril 2019 pour une durée de trois (03) ans.

Modalités et rémunération : En contrepartie des prestations, TotalEnergies Marketing Afrique facturera trimestriellement les coûts supportés augmentés d'une marge conforme à la méthode du prix de revient majoré.
Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 2 millions.

2.9.2 Convention de prêt de personnel à but non lucratif relativement au poste de Directeur d'Exploitation de la Société de Stockage de Produits Pétroliers (SPCI)

Objet : La convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités dans lesquelles, dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif, TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire met à disposition de la société SPCI, un collaborateur au poste de Directeur d'exploitation. La convention a été signée le 12 avril 2019 pour une durée de trois (03) ans.

Modalités et rémunération : L'ensemble des coûts liés à la mise à disposition c'est-à-dire les salaires et assimilés, congés payés, primes annexes, charges sociales (santé et retraites) liées au contrat de travail du salarié pendant toute la durée de la mise à disposition seront les seuls éléments refacturés mensuellement au coût de revient par la société prêteuse à la société SPCI.
Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 51 millions.

2.10 Contrat d'assistance avec la CI-GNL (Signé le 10 octobre 2019 et autorisé au CA du 23 octobre 2019)

Actionnaire et Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, représenté par Fabien Voisin

Objet : Contrat d'une durée de deux (02) ans, signé le 10 octobre 2019, ayant pour objet la fourniture d'une assistance par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, à CI-GNL de façon courante et/ou ponctuelle. Dans le cadre de ce contrat TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, fournira diverses prestations comptables et administratives au profit de CI-GNL.

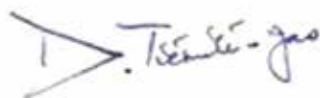
Modalités et rémunération : Au titre de ces prestations de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, recevra une rémunération forfaitaire mensuelle de FCFA 3 millions. Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2021 s'élève à FCFA 44 millions.

3. Rémunérations exceptionnelles ou remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration et visés à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous vous informons que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération versée ni de remboursements de frais alloués aux administrateurs de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Uniconseil



Tiémélé Yao-Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUEL-IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Point clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 avril 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19. Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux Normes IFRS adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Vérifications prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

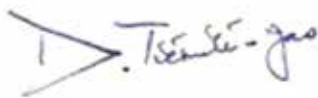
Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 19 avril 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

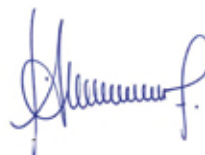
Les Commissaires aux Comptes

Uniconseil



Tiémélé Yao-Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

#TotalEnergies&I

**Prolongez votre journée
avec Family Sunshine !**
La lampe solaire qui charge
aussi votre téléphone

Photo: iStockphoto.com / Michael Chapman / J. L. G. / iStockphoto.com



TotalEnergies



8

Mandats des Administrateurs



RATIFICATION DE LA COOPTATION DE TROIS ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de ratifier la cooptation faite à titre provisoire lors de la réunion dudit conseil en date du 20 octobre 2021 les mandats de :

- Monsieur Philippe Ebanga en remplacement de Monsieur Samba Seye, Administrateur et Président du Conseil d'Administration démissionnaire,
- Monsieur Emmanuel Duret en remplacement de Madame May Helou, Administrateur démissionnaire
- Monsieur Damien de la Fayette en remplacement de Monsieur Alain Vedier, Administrateur démissionnaire pour la durée restante du mandat de ceux-ci, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE QUATRE ADMINISTRATEURS

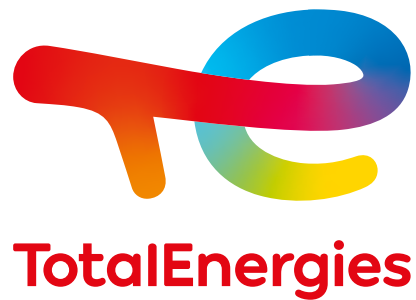
Les mandats d'administrateurs de :

- **L'AASCOT- BRVM,**
- M. **Damien de la Fayette** remplaçant Monsieur Alain Verdier,
- La société **TotalEnergies Marketing African Holdings Limited** (anciennement TOTALAFRICA Limited),
- La **société TotalEnergies Marketing Afrique** (anciennement TOTAL OUTRE MER),

arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler lesdits mandats pour une durée de trois (3) ans, conformément à l'article 16.2 des Statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

9

Projet de texte des résolutions
soumises au vote de l'Assemblée
Générale Ordinaire



PARTENAIRE OFFICIEL

TEXTES DES RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes sont soumises aux votes des actionnaires :

Résolution 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établis selon le référentiel SYSCOHADA ;

Approuve lesdits états financiers annuels tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de **11.143.348.073 FCFA**.

Résolution 2

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de la société, établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 selon les normes IFRS, approuve lesdits états financiers tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de **11,351 millions FCFA**.

Résolution 3

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE et approuve l'ensemble des conventions qui y ont été citées.

Résolution 4

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et décharge aux Commissaires aux Comptes.

Résolution 5

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers annuels établis selon le référentiel SYSCOHADA, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire d'un montant net de **11.143.348.073 FCFA**. Compte tenu du report à nouveau disponible de **13.423.053.639 FCFA** le bénéfice distribuable à affecter s'élève à **24.566.401.712 FCFA**.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comme suit :

- **11.143.321.738 FCFA** au titre des dividendes ;
- **13.423.079.974 FCFA** en report à nouveau.

Le dividende qui reviendrait à chacune des 62.961.600 actions est ainsi de 176,986 FCFA brut, soit 159,2874 FCFA net après prélèvement de l'IRVM.

L'Assemblée Générale décide que les dividendes seront payés au plus tard le 30 septembre 2022.

Résolution 6

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, une indemnité de fonction d'un montant global brut de 20 000 000 de FCFA et laisse le soin au Conseil d'Administration d'en assurer la libre répartition.

Résolution 7

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation faite à titre provisoire lors de la réunion dudit conseil en date du 20 octobre 2021 de Monsieur Philippe Ebanga en remplacement de Monsieur Samba Seye, Administrateur et Président du Conseil d'Administration démissionnaire, pour la durée restante du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résolution 8

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation faite à titre provisoire lors de la réunion dudit conseil en date du 20 octobre 2021 de Monsieur Damien de la Fayolle en remplacement de Monsieur Alain Vedier, Administrateur démissionnaire, pour la durée restante du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Résolution 9

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation faite à titre provisoire lors de la réunion dudit conseil en date du 20 octobre 2021 de Monsieur Emmanuel Duret en remplacement de Madame May Helou, Administrateur démissionnaire pour la durée restante du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résolution 10

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de l'AASCOT- BRVM, arrive ce jour à expiration décide de renouveler ledit mandat pour une durée de Trois (03) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résolution 11

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de M. Damien de la Fayolle remplaçant Monsieur Alain Vedier, arrive ce jour à expiration décide de renouveler ledit mandat pour une durée de Trois (03) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résolution 12

L'Assemblée Générale constatant que l'administrateur TOTAL AFRICA LIMITED est devenu TotalEnergies Marketing African Holdings Limited depuis le 30 septembre 2021, prend acte du changement de nom.

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de la société TotalEnergies Marketing African Holdings Limited, arrive ce jour à expiration décide de renouveler ledit mandat pour une durée de Trois (03) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résolution 13

L'Assemblée Générale constatant que l'administrateur TOTAL OUTRE-MER est devenu TotalEnergies Marketing Afrique depuis le 1er février 2022, prend acte du changement de nom.

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de la société TotalEnergies Marketing Afrique, arrive ce jour à expiration décide de renouveler ledit mandat pour une durée de Trois (03) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Résolution 14

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du Procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales et ses suites.

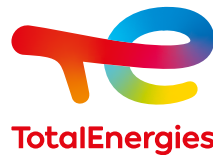
10 Pouvoir



RESTAURATION ET CAFÉ

Tout ce qu'il faut pour reprendre des forces à la mi-temps.

TotalEnergies, partenaire du football africain #FootballTogether



TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 3 148 080 000 FCFA
Immeuble Rive Gauche Zone 3, 100 Rue des Brasseurs
01 BP 336 ABIDJAN 01
CI-ABJ-1976-B-17247

POUVOIR

Je soussigné(e) ⁽¹⁾,

NOM :

PRÉNOMS :

ADRESSE COMPLÈTE :

Propriétaire de actions de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à :

Monsieur / Madame :

Ou à défaut à

Monsieur / Madame :

À l'effet de :

- Assister en mon nom et pour mon compte à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le **16 juin 2022**, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,
- Signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être confiées et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le...../...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à l'Assemblée, retourner le présent pouvoir à la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) où sont détenues vos actions.

⁽¹⁾ Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer, la forme juridique, le capital et éventuellement le numéro d'immatriculation de celle-ci au registre de commerce et du crédit mobilier.

INFORMATIONS PERSONNELLES

